

# BUDGET PARTICIPATIF

1<sup>ère</sup>  
édition



## ARGENTANAIS·E DÉPOSE

### « TON PROJET »

jusqu'à 50 000 €  
pour le réaliser

avant le  
20 mars 2022



## Vous avez des idées pour votre ville ? Participez à l'appel à projets et votez pour les meilleures idées.

La Ville d'Argentan met en place un budget participatif de 50 000 euros.  
Cette somme sera dédiée aux meilleurs projets présentés et sélectionnés par les Argentanais(es).

### ÉDITO DU MAIRE - FRÉDÉRIC LEVEILLÉ

À RETENIR

#### INTENTION, INITIATIVE, INNOVATION

La participation citoyenne a très souvent été mise en avant ces dernières années, dans l'objectif de remettre au centre des débats la parole du citoyen et notamment sa place dans la cité.

Nous souhaitons, dans la droite ligne du projet présenté en 2020 et validé par les argentanais, positionner ces enjeux au cœur de nos réflexions pour ainsi faire vivre la **démocratie participative**.

Après avoir commencé les consultations des habitants riverains (sens de circulation, stationnements dans certaines rues - il y en aura d'autres), nous souhaitons désormais solliciter plus directement les

habitants dans le cadre d'un budget participatif.

Notre volonté est de rendre les citoyens acteurs des compétences municipales, que vous soyez les ambassadeurs d'Argentan, ville attractive et dynamique.

Ce **budget participatif** est un outil à votre service pour que vous proposiez des actions concrètes à mettre en œuvre sur notre ville. Votre sollicitation est indispensable. Elle ne sera efficace que si votre participation est bien réelle et affirmée.

Nous comptons sur votre engagement pour apporter votre contribution par des projets ambitieux et réalistes, innovants et rayonnants pour notre ville.

Soyons, ensemble dans **l'Intention, l'Initiative et l'Innovation**, pour faire évoluer le territoire et lui donner de nouvelles perspectives.

## QUI PEUT PARTICIPER ?

- Tous les habitants d'Argentan, qu'ils aient ou non le droit de vote et sans condition de nationalité ;
- Les jeunes accompagnés d'un adulte à partir de 7 ans, seuls à partir de 12 ans ;
- Une personne ou un groupe de personnes ne peut soumettre qu'un seul projet au budget participatif.

Attention, il est important de donner ses coordonnées afin d'être contacté par la suite par les services de la Ville.

## COMMENT PARTICIPER ?

Pour proposer une idée, remplissez le formulaire « Mon projet pour le budget participatif ».

Ce formulaire est disponible en format papier dans les lieux relais du budget participatif (voir en page 8) ou en format numérique disponible sur [www.argentan.fr](http://www.argentan.fr). Des urnes seront disponibles pour déposer le document.

L'idée peut ne pas être très aboutie ou développée. Elle pourra être retravaillée avec un agent de la collectivité.

N'hésitez pas à contacter la chargée de mission démocratie participative, Juliette Giraud au 07 88 44 13 86, pour vous aider à mettre en forme votre idée.

Rendez-vous du 1<sup>er</sup> février au 20 mars 2022 pour proposer vos idées.

Pour plus d'informations, le règlement du budget participatif est à votre disposition sur le site internet de la ville.

## SUR QUOI PEUT PORTER MON IDÉE ?

La proposition doit concerner le territoire de la commune d'Argentan. Elle ne doit pas s'opposer ou se combiner à un projet d'aménagement en cours ou à venir de la Municipalité. Le projet doit pouvoir être réalisé par la Ville et donc correspondre aux compétences municipales, à savoir :



## QUELS SONT LES CRITÈRES À RESPECTER ?

- Le projet doit aller dans le sens de l'intérêt général, il doit être utile et servir à tous ;
- Il doit être réalisable dans les deux ans ;
- Il doit respecter la légalité ;
- Il ne doit pas générer de conflits d'intérêt ;
- Il ne doit impliquer que des dépenses d'investissement, c'est à dire qu'il ne doit pas produire de frais de fonctionnement récurrents, sauf entretien.

Par exemple, des dépenses de construction, de rénovation de bâtiment ou de l'espace public, d'achats de biens sont des dépenses d'investissement. Rémunérer du personnel, acheter des services, des dépenses ou des subventions régulières sont des frais de fonctionnement.

## QUELLES QUESTIONS DOIS-JE ME POSER POUR PROPOSER UNE IDÉE ?

- > À quels besoins répond mon projet ?
- > À qui s'adresse-t-il ?
- > Où pourrait-il être localisé ?
- > Que va-t-il apporter aux habitants ?
- > Concrètement, comment puis-je concevoir mon projet ?

## LES ÉTAPES du budget participatif

1<sup>er</sup> février - 20 mars



Proposez vos idées à l'aide du formulaire.

Mars, avril, mai



Les élus et les services de la Ville vérifient la faisabilité des projets.

Juin



On en parle ! Présentation des projets retenus.

22 juin - 7 juillet



Vous votez, vous décidez.

Fin 2022 - 2023



Réalisation des projets votés.

## LE CALENDRIER EN DÉTAILS DU BUDGET PARTICIPATIF 2022

1. Déposez vos idées du 1<sup>er</sup> février au 20 mars.
2. Les services de la Ville et les élus étudient votre idée :
  - > Respecte-t-elle le règlement du budget participatif ?
  - > Est-ce faisable techniquement, juridiquement, économiquement ?
3. Juin : une large communication est organisée pour faire connaître les projets qui seront mis au vote. Pour se faire, chaque projet est présenté sous forme de fiche descriptive avec le nom, les objectifs, une description courte, la localisation et le coût estimé.
4. Votez pour les projets que vous préférez du 22 juin au 7 juillet !
5. 2022-2024 : les projets retenus suite au vote sont réalisés par les services de la Ville.

À cette étape, les services peuvent proposer des modifications à l'habitant ou au collectif d'habitants pour que l'idée proposée soit réalisable. Il est alors possible de retirer son projet s'il est considéré comme trop éloigné de la proposition initiale.

Chaque argentanais pourra voter pour autant de projet qu'il le souhaite, dans la limite du budget de 50 000 euros.

Les personnes aux origines des projets seront informées de l'avancée des travaux.

Pour plus d'informations, le règlement du budget participatif est mis à votre disposition sur le site internet de la Ville.



**3 questions à Hervé Lasne  
Adjoint à la citoyenneté,  
démocratie participative et  
de proximité, sécurité et vie  
associative**

« Être acteur de sa ville »

### Pourquoi la ville d'Argentan se lance dans le projet de budget participatif ?

Il est utile de rappeler que le budget participatif était inscrit dans notre projet lors des dernières élections municipales. C'est un des sujets importants de notre axe « Démocratie participative et citoyenneté » qui touche par ailleurs l'ensemble des politiques municipales.

Notre volonté est de rendre les argentanais(es) plus acteurs de la vie locale. Le budget participatif est une illustration concrète de notre volonté de permettre aux argentanais(es) d'être décisionnaires de certaines actions. L'occasion aussi de repositionner la citoyenneté comme enjeu pour la ville d'Argentan.

### Les particularités du projet ?

L'originalité de la démarche repose sur le fait que l'on fasse appel aux argentanais(es), à leur connaissance des besoins des habitants, à leur connaissance de la ville, à leur créativité. Les projets proposés seront étudiés par la Ville en termes de légalité et de faisabilité budgétaire. Nous nous engageons ensuite à réaliser les projets qui auront obtenu le plus de suffrages des habitants lors du vote populaire organisé cet été.

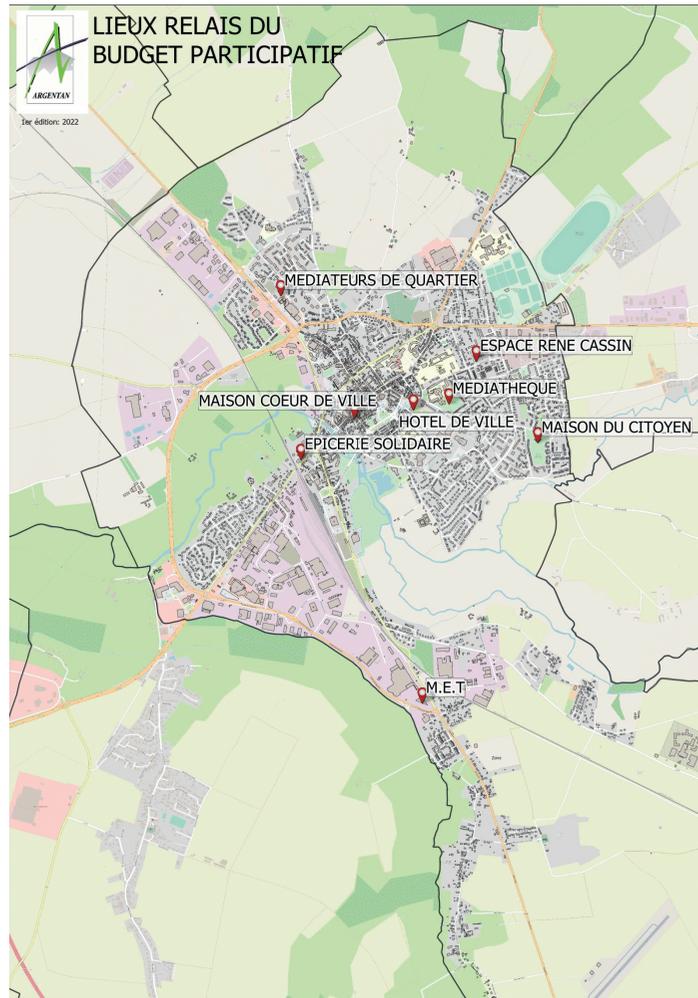
Rappelons que **50 000 euros** sont consacrés à ce budget. Ce qui n'est vraiment pas anodin.

### Qu'espérez-vous de cette démarche ?

Tout d'abord, que cette démarche redonne confiance aux citoyens dans la vie démocratique. Que les argentanais(es) se saisissent de cette opportunité citoyenne pour proposer un grand nombre de projets.

Ensuite, que nous soyons nombreux à voter en juin - juillet prochain pour désigner les réalisations les plus utiles à notre vie en collectivité.

## LA VILLE, À VOS CÔTÉS



Des lieux relais du budget participatif vous permettront de poser vos questions, déposer votre idée à l'aide du formulaire, trouver toute la documentation sur le budget participatif :

- Hôtel de ville d'Argentan :  
> place du docteur Couinaud ;
- Maison des Entreprises et du Territoire :  
> 12 route de Sées ;
- Médiathèque François-Mitterrand :  
> 1-3 rue des Rédemptoristes ;
- Espace René-Cassin :  
> 3 impasse du Général Giraud ;
- Maison du Citoyen :  
> 1 rue des Pervenches ;
- Médiation de quartier :  
> 1 rue des anciens abattoirs ;
- Maison cœur de ville :  
> 48 rue du Beigle ;
- Épicerie solidaire :  
> 12 bis rue Jean-Wolff.

Ces relais sont disposés sur toute la ville. Ils ont un rôle d'information et d'accompagnement des habitants souhaitant proposer une idée.

## POUR VOUS ACOMPAGNER

**Juliette Giraud**, chargée de mission démocratie participative au sein du Pôle Communication, Dialogue citoyen et Évènementiels à la ville d'Argentan, se tient à votre écoute :

« Je serai votre intermédiaire avec les services de la Ville tout au long du projet. Je vous accompagnerai en vous aidant à proposer, décrire, clarifier votre idée. N'hésitez pas à me contacter. »



Le service Dialogue citoyen a plusieurs missions, dont celle de piloter le budget participatif, mais également :

- informer les habitants des projets du territoire,
- faire participer les usagers,
- recueillir les avis des citoyens,
- sensibiliser à la cohésion sociale grâce à l'implication des citoyens,
- faire émerger un espace de dialogue entre les citoyens et l'administration locale.

### Renseignements :

Secrétariat du pôle : 02 33 36 40 03.

07 88 44 13 86 - [dialogue.citoyen@argentan.fr](mailto:dialogue.citoyen@argentan.fr) - [www.argentan.fr/budget-participatif](http://www.argentan.fr/budget-participatif).



## ARGENTAN LANCE

### SON 1<sup>ER</sup> BUDGET PARTICIPATIF,

### 1<sup>ER</sup> PROCESSUS DE CO-DÉCISION.